

# **ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE CONJOINTE ACP-UE**

## **BUREAU**

Bruxelles, le 2 juin 2006

**RAPPORT DE LA DÉLÉGATION D'INFORMATION  
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE CONJOINTE ACP-UE AU  
SWAZILAND ET À MAURICE  
DU 10 AU 14 AVRIL 2006**

**Corapporteurs:** Mme Glenys KINNOCK

M. Roy K. CHULUMANDA (Zambie)

CR\609895FR.doc

APP/3893/BURv01-00

**Traduction externe**

**FR**

**FR**

## **1. INTRODUCTION**

Lors de sa réunion des 21 et 22 février 2006, le Bureau de l'Assemblée parlementaire conjointe ACP-UE a autorisé l'envoi d'une délégation d'information au Swaziland et à Maurice.

La délégation était constituée de:

Glenys KINNOCK, Chef de délégation UE (PSE)  
Roy K. CHULUMANDA, Chef de la délégation ACP (Zambie)  
Prince Guduza DLAMINI (Swaziland)  
Barry FAURE (Seychelles)  
Bernard LEHIDEUX (ADLE)  
Astrid LULLING (PPE-DE)

La délégation était accompagnée de Viwanou Gnassounou du cosecrétariat ACP et d'Anne McLauchlan du cosecrétariat UE.

La délégation souhaite exprimer ses remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces visites au Swaziland et à Maurice et notamment aux ambassadeurs de ces deux pays à Bruxelles, au chef de la délégation UE à Maurice et au chargé d'affaires du bureau de la Commission au Swaziland, aux représentants de l'industrie sucrière de ces deux pays ainsi qu'aux gouvernements du Swaziland et de Maurice.

## **2. OBJECTIFS ET PROGRAMME**

L'objectif de la délégation était de compléter les conclusions de la délégation qui a visité la Guyana et la Jamaïque en octobre 2005 par un examen des effets au Swaziland et à Maurice – deux pays africains qui sont tous deux signataires du protocole sucrier de l'accord de Cotonou – de la récente réforme du régime sucrier de l'UE qui réduira le prix versé aux producteurs de sucre ACP de 36 % d'ici 2009. Un des objectifs les plus évidents consistait à examiner les nécessités existant dans les deux pays en termes de financements de mesures d'accompagnement pour limiter les effets de la réforme sucrière. Il s'agissait également d'examiner l'état de préparation des deux pays quant aux plans d'action requis pour la mise en œuvre de ces aides.

Par ailleurs, l'étude des effets de la réforme sucrière de l'UE ne dispensait pas la délégation de l'obligation de replacer cette réforme dans le contexte social, économique et politique de chaque pays.

La délégation a visité le Swaziland du lundi 10 avril au mardi 11 avril et Maurice du mercredi 12 avril au vendredi 14 avril. Le programme suivi par la délégation au Swaziland et à Maurice est décrit dans l'annexe I du présent rapport.

## **3. SWAZILAND**

### **a) Le contexte des effets de la réforme sucrière au Swaziland**

Bien que quasiment deux tiers de la population du Swaziland – 1,1 million d'habitants – vivent en dessous du seuil de pauvreté, le pays est néanmoins classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (PRI) par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Il en résulte qu'un certain nombre de bailleurs de fonds n'accordent qu'une priorité réduite au pays et semblent vouloir concentrer leurs programmes de coopération sur les pays les moins avancés.

Cela étant, la délégation note, avec grande préoccupation, que la distribution des revenus au Swaziland révèle des inégalités considérables; 10 % de la population contrôle 40 % des revenus et la croissance annuelle du PIB est inférieure à 3 % depuis 2000. Le pays possède donc bon nombre des caractéristiques d'un PMA.

Le chef de l'État du Swaziland, le roi Mswati III, règne comme un monarque absolu. Au moment de la visite de la délégation, l'incertitude régnait concernant la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution adoptée en juillet 2005. Ce texte autorise la formation de partis politiques, précédemment interdits. Le Premier ministre, Absalom Themba Dlamini, a confirmé à la délégation l'entrée en vigueur de la Constitution et la mise en place prochaine de commissions qui assureront sa mise en œuvre.

En dépit de cette évolution, les représentants des ONG du Swaziland regroupées au sein de l'assemblée de coordination des organisations non gouvernementales – *Coordinating Assembly of Non-Governmental Organizations (CANGO)* – ont déclaré à la délégation qu'ils restaient gravement préoccupés par la responsabilité gouvernementale. Ils ont affirmé que leurs relations avec le gouvernement laissaient à désirer et se demandent «pourquoi les ministres refusent d'écouter les ONG et partent du point de vue que nous les combattons?» En outre, ils se sont plaints du niveau élevé des dépenses de défense par rapport aux dépenses sociales et ont fait état d'un grave manque de discipline fiscale de la part des autorités, un des principaux facteurs expliquant selon eux la pauvreté du pays.

Lorsque l'on se penche sur les chiffres, il apparaît néanmoins que la défense représente moins de 10 % du budget total, tandis que plus de 50 % du budget peut être associé à des dépenses d'éducation et de santé. En fait, le budget de la défense a connu une augmentation vertigineuse par rapport à l'année précédente, ce qui donne l'impression qu'une part croissante des dépenses va à la défense. Cette augmentation semble résulter d'investissements prévus dans la construction et la rénovation de casernes et dans le redéploiement des forces de défense au sein d'activités sociales.

Les statistiques les plus saisissantes concernant ce pays sont celles relatives au taux de prévalence du VIH/SIDA qui, en touchant 42 % de la population, est l'un des plus élevés du monde. Citons plus particulièrement la prévalence chez les jeunes femmes âgées de 15 à 23 ans qui atteint 52 %, le niveau le plus élevé jamais enregistré, quel que soit le groupe d'âge ou le pays considéré. Conséquence de la pandémie, l'espérance de vie est de 32 ans pour les hommes et de 33 ans chez les femmes, et continue de baisser. Derek Von Wissell, directeur national du Conseil d'action d'urgence contre le VIH/SIDA, mène les efforts de lutte contre la pandémie. 17 centres de traitements sont actifs dans le pays et bénéficient chacun des services d'un docteur. Il explique cependant qu'il est «difficile de réduire le facteur de déni», si bien que le Conseil oriente désormais son action vers des messages anti-SIDA plus personnalisés.

La fourniture des services sociaux est totalement inadéquate au Swaziland. La délégation a pu constater le rôle joué par l'industrie sucrière qui propose des services d'éducation et de santé à ses employés, ainsi qu'à leurs familles et aux communautés locales. M. Von Wissell a noté que l'industrie sucrière était la première à avoir pris l'initiative d'effectuer des tests du VIH. La délégation a cependant observé que les pressions sur l'industrie sucrière, notamment la réforme du régime sucrier de l'UE, produisent d'ores et déjà un impact sur la fourniture de ces services. À Simunye Sugar, la délégation a visité une clinique issue de la fusion récente de deux autres cliniques. Cette évolution a séparé les services et complique la couverture de l'ensemble de la population. Alors que dans le passé cette clinique était fréquentée par 50 % d'employés de l'entreprise sucrière et par 50 % d'autres patients, on s'attend à ce que ces chiffres évoluent suite à l'augmentation des frais imputés aux patients privés.

Une réunion de clôture avec des petits exploitants a permis à la délégation de comprendre la nécessité de créer des coopératives et de tirer profit de certaines économies d'échelle par le partage de l'utilisation de la machine possédée par un seul individu ou par un groupe restreint de petits exploitants. C'est également au cours de cette réunion que la délégation a été informée du fait que les avis des petits exploitants n'avaient pas encore été incorporés dans le plan national d'adaptation. La délégation a instamment prié les représentants qu'elle a rencontrés de faire leur maximum pour communiquer leurs avis, qui contiennent des propositions de grande qualité, au coordinateur de la commission de rédaction.

#### **b) La situation de l'industrie sucrière au Swaziland**

L'industrie sucrière joue un rôle très important dans l'économie du Swaziland, en termes de production agricole, secteur dans lequel elle représente 59 %, mais aussi dans l'industrie manufacturière (24 %) et dans les gains à l'exportation (10 % du total national et 58 % des exportations vers l'UE).

En vertu du protocole sucrier de l'accord de Cotonou, le Swaziland bénéficie d'un quota de 120 000 tonnes. Le pays exporte également 30 000 tonnes en vertu de l'accord spécial préférentiel sur le sucre conclu avec le Groupe des quatre (qui comprend aussi la Côte d'Ivoire, le Malawi et le Zimbabwe). Une fois entrée en vigueur, en 2009-2010, la pleine baisse des prix décidée dans le cadre de la réforme du régime sucrier de l'UE, l'industrie sucrière du Swaziland subira, selon les estimations, une perte annuelle totale d'environ 30 millions EUR. Le Premier ministre a fait remarquer à la délégation que ce montant équivalait approximativement au total des aides allouées au Swaziland dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED couvrant la période 2002-2007.

Cette baisse des prix fait l'effet d'une double détonation sur le Swaziland puisque l'industrie sucrière du pays a déjà été contrainte de subir la baisse du rand par rapport à l'euro de 37 % depuis 2002; cette modification du taux de change est d'ailleurs le principal facteur de la baisse du prix du sucre de 21 % entre 2002 et 2004. Le rand est lié à la devise du Swaziland au taux de un pour un.

Les réductions des recettes de l'industrie sucrière produisent des effets indirects dans d'autres secteurs, notamment ceux qui fournissent la production sucrière. Par ailleurs, les recettes publiques subiront une baisse inévitable notamment en termes de «prélèvement sucrier» sur les

exportations de sucre vers l'UE conformément au protocole sucrier et, plus généralement, en termes de fiscalité sur les personnes physiques et les sociétés actives dans l'industrie sucrière.

Les effets les plus préoccupants, qui se font déjà sentir, sont ceux qui touchent les employés de l'industrie sucrière et les petits producteurs, ainsi que la fourniture des services sociaux dans la ceinture sucrière. La délégation a visité deux parties de la ceinture sucrière - Simunye Sugar, propriété de la Royal Swaziland Sugar Corporation, et Ubombo Sugar à Big Bend où la plus grande partie de la production est assurée par des petits exploitants.

À Simunye Sugar, John du Plessis, le directeur général de la RSSC, a souligné la gravité des défis que doit relever la Corporation. La délégation a pris note de ses explications concernant la mise en œuvre des restructurations qui permettront à l'entreprise de rebondir. Ces restructurations entraînent non seulement la baisse des dépenses sociales, notamment pour les écoles et les hôpitaux, mais aussi, comme indiqué plus haut, un nombre important de licenciements: 1 520 emplois ont été perdus au cours des 18 derniers mois. Les membres de la délégation ont pu voir certaines des 1 400 maisons de l'entreprise précédemment mises à la disposition des employés désormais vides. Certains des travailleurs qui y vivaient et qui avaient travaillé toute leur vie dans l'industrie sucrière ont donc été contraints de quitter leur emploi, mais aussi leurs foyers et leurs communautés.

À Big Bend, la délégation a découvert le projet d'irrigation du Lower Usuthu, un plan ambitieux qui devrait permettre l'irrigation et la culture de 12 400 ha par des petits exploitants agricoles. Il n'en reste pas moins que, de toute évidence, la baisse des prix de l'UE se fait durement ressentir parmi les petits exploitants, dont certains font faillite à cause d'emprunts à hauts taux d'intérêt, consentis pour couvrir les frais de lancement de leur activité. Eddie Williams, directeur général de Ubombo Sugar, s'est dit certain que les producteurs de sucre du pays pourraient renouer avec les bénéficiaires «pour autant qu'ils puissent recommencer à zéro», libérés du fardeau de la dette.

À Simunye Sugar également, les services sociaux étaient assurés par l'industrie sucrière, on y trouve un hôpital de 32 lits pour les employés, les personnes à leur charge et leur communauté, ainsi que quatre écoles, dont notamment une excellente école technique. M. Williams a laissé entendre que l'industrie de la région serait mieux à même de supporter la baisse du prix de l'UE si le coût social de cette mesure était assumé par d'autres, déclarant «je ne veux pas être le maire de cette ville».

Dans les deux régions sucrières visitées, il a été clairement démontré à la délégation que le Swaziland est un producteur à faible coût et qu'il pourrait être l'un des pays ACP les mieux placés pour résister à la réduction des prix de l'UE. Toutefois, au moment de la visite de la délégation, le Swaziland n'avait pas soumis son plan national d'adaptation à la Commission européenne, comme prévu par le règlement portant mesures d'accompagnement pour les pays du protocole sucrier affectés par la réforme du régime sucrier de l'UE<sup>1</sup>. Le Premier ministre Dlamini a déclaré à la délégation que son plan était en cours de rédaction par des consultants engagés par le biais du bureau local de la Commission européenne, et que la consultation de tous les acteurs était prévue. Ce rapport devait être remis pour le 28 avril 2006 au plus tard et la délégation a appris par la suite que ce délai avait été respecté.

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 266/2006 du 15 février 2006

Dans le même temps, des utilisations alternatives du sucre sont actuellement à l'étude mais ces projets en sont encore à leurs balbutiements. A Simunye Sugar, une équipe a été créée pour examiner les possibilités offertes par l'utilisation du résidu de la canne à sucre, la *bagasse*, en vue de produire de l'électricité. La RSSC compte également se lancer dans la production d'éthanol qui servirait de combustible aux véhicules.

#### **4. MAURICE**

##### **a) Le contexte des effets de la réforme sucrière à Maurice**

Lors de sa visite de Maurice, la délégation a trouvé un pays jouissant d'un niveau de développement impressionnant, mais néanmoins fragile puisqu'une large part de ce développement a été fondé sur la production sucrière. Il a été très clairement expliqué à la délégation que les statistiques très médiatisées du pays, notamment le PIB par tête de 4 725 USD<sup>1</sup>, trompent sur la nature incertaine de l'économie. Cela est particulièrement vrai pour les statistiques relatives au poids de l'industrie sucrière dans l'économie, qui indiquent que le secteur représente 7 % de l'emploi, 7 % du PIB et 14 % des exportations. Néanmoins, comme l'a souligné à la délégation M. R. K. Sithanen, vice-Premier ministre et ministre des finances et du développement économique, ces statistiques ne prennent pas en compte le rôle multifonctionnel du sucre dans l'économie mauricienne. Les éléments qui ne sont pas inclus sont notamment la contribution des transports liés au secteur sucrier au PIB, le rôle de la bagasse dans le secteur de l'énergie ou les liens touristiques qui souffriraient d'une dégradation de l'environnement en cas de déracinement de la production sucrière.

Maurice bénéficie du quota sucrier le plus important des pays ACP signataires du protocole sucrier de l'accord de Cotonou, qui l'engage à fournir annuellement 491 030 tonnes métriques de sucre blanc à l'UE, soit 38 % de l'ensemble des pays ACP soumis à ce quota. Maurice a été l'un des pays les plus disposés à répondre aux besoins de l'UE d'assurer ses approvisionnements lorsque le système a été mis en place, acceptant à l'époque des prix inférieurs à ceux pratiqués sur les marchés mondiaux dans l'espoir de s'assurer un avenir stable. Grâce au niveau substantiel de développement de son secteur sucrier, mais aussi à son labeur et à sa compétence dans d'autres secteurs économiques, Maurice a obtenu des performances remarquables tant en termes de croissance que dans le contexte des Objectifs du millénaire pour le développement.

La délégation a pourtant dû constater que ces réalisations sont désormais menacées. À côté des défis engendrés par la réforme de l'UE dans le secteur sucrier, le vice-Premier ministre a indiqué que son pays était également confronté à des défis dans le cadre des négociations sur les accords de partenariats économiques, où il conviendra d'établir l'asymétrie et une géométrie variable. Les changements qui affectent le secteur industriel dominant, les textiles, suite à la limitation progressive de l'accord multifibres, pèsent également sur l'économie nationale.

##### **b) Le défi de la réforme sucrière et la réponse mauricienne**

---

<sup>1</sup> Chiffres du FMI pour 2004

Au moment de la visite de la délégation, Maurice avait produit une «feuille de route» détaillée pour son industrie de la canne à sucre et fait parvenir un document initial à la Commission européenne. M. Sithanen a assuré la délégation que le délai du 29 avril pour la soumission de la stratégie d'adaptation pluriannuelle serait respecté, et ce document a été finalisé entre-temps le 18 avril.

La délégation a été impressionnée par la feuille de route, qui contient un plan logique et cohérent de modernisation et de diversification rapides du secteur sucrier. Ce plan, qui a pour objectif de transformer l'industrie sucrière en «cluster de la canne à sucre» contient notamment les éléments suivants:

- Accroissement des rendements par la mécanisation et l'irrigation, avec une préparation intensive des terres, notamment le *derocking*;
- Encouragement de la production sur les terres difficiles pour prévenir une érosion pouvant porter préjudice à l'environnement et qui pourrait avoir des répercussions sur d'autres secteurs, notamment le tourisme;
- Mise en place d'un système d'échange des terres pour contribuer au financement de la modernisation et au regroupement des petits planteurs;
- Accroissement des ventes des produits du sucre destinés à la consommation directe, notamment les sucres spéciaux, et accroissement de la valeur ajoutée avant l'exportation;
- Augmentation des quantités d'électricité produites à partir de la bagasse;
- Production d'éthanol à partir de la mélasse et établissement d'une stratégie visant à la mélanger avec l'essence.

La délégation a visité une usine thermique qui utilise actuellement de la bagasse pendant la saison et du charbon aux autres époques de l'année. Elle a appris que 20 à 25 % des besoins énergétiques du pays étaient déjà assurés par la bagasse. L'objectif est de porter ce chiffre à 40 % du total grâce à 4 usines qui seront prochainement construites. Le pays pourra ainsi réduire sa dépendance au combustible importé et tout à la fois réaliser des économies, alors que les prévisions des prix pétroliers sont à la hausse. L'Institut de recherche de l'industrie sucrière de Maurice, institut de classe internationale et leader dans son domaine, a produit des variétés spéciales de sucres destinés à la production énergétique, notamment certaines variétés aptes à la production de sucre et d'énergie.

Plus préoccupant, la feuille de route prévoit une consolidation de l'industrie de raffinage du sucre qui passera par la réduction du nombre d'usines de 11 à 6 d'ici 2015, et donc aussi par d'inévitables pertes d'emploi. La délégation a pu visiter une usine qui devra fermer ses portes et s'est entretenue avec des membres du personnel, qui ont exprimé leur désarroi en déclarant «le sucre, c'est toute ma vie, je ne connais rien d'autre». Maurice dispose d'un filet de sécurité sociale et le personnel est incité à opter pour la retraite, en vertu d'un plan de retraite volontaire introduit en 2001 et dont 8 200 employés ont bénéficié jusqu'à présent. La délégation reste toutefois profondément préoccupée par le sort des employés des usines qui devront mettre la clé sous la porte et qui n'ont quasiment pas d'opportunités de réorientation vers d'autres secteurs.

La délégation est également préoccupée par le futur des petits exploitants, qui sont environ 28 000 à Maurice et qui exploitent des parcelles d'un hectare ou moins. Selon M. J. N. Humbert du syndicat du sucre mauricien, la baisse du prix provoquera la baisse de leur chèque annuel de

2 800 EUR à 1 800 EUR d'ici 2009. Les rendements des petits exploitants sont de 15 à 20 % inférieurs à ceux des entreprises, bien que la corporation des agriculteurs, visitée par la délégation, fournisse une aide technique pour contrer ce problème. Ils ont également indiqué que les petits exploitants pourraient coopérer pour acheter des machines, ce qu'ils ne pourraient faire seuls. Il a cependant été mentionné que de moins en moins de jeunes sont désireux de reprendre la production sucrière à petite échelle et que 75 % des petits exploitants ont plus de 50 ans. Si l'activité chute, il sera impossible de recycler cette population.

Les employés des entreprises sucrières sont confrontés aux mêmes difficultés. La délégation a interrompu la dure journée de travail de certains d'entre eux. Ils ont confirmé n'avoir jamais travaillé dans d'autres secteurs et se sentir incapables d'envisager leur vie dans un secteur autre que le secteur sucrier.

Une autre difficulté identifiée par la délégation par rapport à la feuille de route est le coût estimé de sa mise en œuvre. S'élevant à environ 23,5 milliards MUR (635 millions EUR), il est improbable que le programme de mesures d'accompagnement puisse le prendre entièrement en charge. Ceci d'autant plus que pour 2006, la Commission européenne applique une restriction pouvant atteindre au plus, pour chaque pays, 15 % du total – cette mesure ne touche d'ailleurs aucun des pays du protocole sucrier à l'exception de Maurice. Il n'existe pour l'heure aucune certitude concernant une limitation similaire pour la période 2007-2013 mais, durant la visite de la délégation, il a été suggéré à de multiples reprises qu'il serait préférable de supprimer la limitation. Des inquiétudes ont aussi été exprimées concernant le niveau global de financement des mesures d'accompagnement. L'accord sur les perspectives financières 2007-2013 n'ayant été obtenu qu'une semaine auparavant, aucun chiffre officiel n'était disponible au moment de la visite de la délégation. Selon certaines indications, le total prévu pour l'ensemble de la période devait se monter à 1,1 milliard EUR, dont 1,2 million EUR affecté aux coûts administratifs. À Maurice, ces niveaux de financement ont été perçus comme totalement inappropriés au regard des besoins et certaines inquiétudes sont apparues concernant le caractère éventuellement tardif des paiements, les niveaux les plus élevés étant versés en fin de période. La plupart des acteurs étaient d'avis que ce schéma de versement devrait être inversé pour donner aux pays du protocole sucrier le temps de procéder aux ajustements nécessaires avant d'être confrontés aux effets de l'entrée en vigueur totale de la baisse des prix. Le ministre de l'agriculture, le Dr A. Boolell, a plaidé avec vigueur pour un schéma de versement rapide et en début de période, évoquant l'expérience inverse dans le secteur de la banane, où le financement avait été longtemps retardé.

Inévitablement, la délégation a détecté un certain ressentiment concernant le niveau de compensation de 62 % accordé aux producteurs sucriers de l'UE, alors que les producteurs ACP ne bénéficieront d'aucune compensation et que le financement des mesures d'accompagnement s'annonce pour le moins limité. Pour Maurice, la proximité avec le territoire français de la Réunion rend ce contraste d'autant plus fort.

Néanmoins, fidèle à leur réputation de dynamisme, le gouvernement et le secteur sucrier mauriciens examinent aussi d'autres possibilités de financement pour leurs plans de restructuration, notamment des opportunités de prêts de la part de la Banque européenne d'investissement et d'autres bailleurs potentiels.

## CONCLUSIONS

1. La réforme du régime sucrier de l'UE placera les industries sucrières tant du Swaziland que de Maurice devant des défis bien réels et entraînera des risques conséquents pour les économies des deux pays et des conditions particulièrement difficiles pour les ouvriers de la production sucrière et d'autres employés de ce secteur, dont l'avenir à l'extérieur de la seule branche qu'ils ont connue s'avère sombre.
2. L'enveloppe financière des mesures d'accompagnements destinées aux pays du protocole sucrier affectés par la réforme du régime sucrier de l'UE pour la période 2007-2013 doit suffire à rencontrer les besoins pressants dans les pays concernés et doit intervenir à temps, car il est impératif que ces pays puissent mettre en place leur restructuration avant que la baisse des prix ne place leurs industries sucrières face à des crises financières insolubles.
3. Le groupe ACP doit maintenir la solidarité pour relever le défi de la réforme du secteur sucrier et entamer avec les institutions de l'UE le dialogue sur le niveau et l'utilisation des mesures d'accompagnement; les disparités entre les divers pays du protocole sucrier ne doivent pas compromettre cette solidarité.
4. Il conviendrait d'examiner la possibilité du financement par l'UE de mesures d'accompagnement consistant en une formation et en un recyclage afin d'ouvrir les perspectives d'emploi des personnes qui ne pourront plus travailler dans l'industrie sucrière.
5. Tant au Swaziland qu'à Maurice, il conviendrait d'examiner la possibilité d'utiliser le financement de l'UE pour promouvoir des initiatives nouvelles comme les sucres spéciaux et les utilisations alternatives de la canne à sucre comme la production d'éthanol, ou encore pour initier ou poursuivre le développement du recours à la bagasse pour alimenter la production d'électricité.
6. Au Swaziland, il conviendrait que les autorités publiques et les représentants de l'industrie sucrière examinent conjointement les possibilités d'une reprise des services sociaux jusqu'alors fournis par le secteur sucrier par les instances nationales; dans ce contexte, il conviendrait de rechercher des possibilités de contributions financières de la part de la communauté des bailleurs.
7. Il est souhaitable qu'au Swaziland une utilisation absolument optimale des financements accordés dans le cadre des mesures d'accompagnement puisse être assurée par les autorités publiques et l'industrie sucrière, travaillant main dans la main.

**PROGRAMME DE LA MISSION DE L'ASSEMBLÉE  
PARLEMENTAIRE CONJOINTE AU SWAZILAND ET À MAURICE  
DU 10 AU 14 AVRIL 2006**

***OBJECTIF: évaluation sur le terrain de l'impact probable de la réforme du secteur sucrier  
de l'UE au Swaziland et à Maurice***

**LUNDI 10 AVRIL**

Matinée et début d'après-midi	Arrivée de la délégation
13 h 30	Lunch au Royal Swazi Sun Hotel avec Arno Schaeffer, chargé d'affaires, la délégation CE et Mike Matsebula, administrateur en chef de la Swazi Sugar Association
14 h 30-15 h 15	Conseil d'action d'urgence contre le VIH/SIDA (NERCHA). Visite de l'orphelinat
15 h 15- 16 heures	Assemblée de coordination des organisations non gouvernementales - <i>Coordinating Assembly of Non-Governmental Organizations (CANGO)</i> .
16 heures- 17 h 30	Africa Cooperative Action Trust (ACAT) Lilima.
19 heures pour 19 h 30	Dîner au Mountain Inn, Mbabane, sur l'invitation d'Absalom Themba Dlamini, Premier ministre

## MARDI 11 AVRIL

- 7 heures Départ pour Simunye Sugar.
- 8 h 30-10 heures Présentation de John du Plessis (directeur exécutif de la Royal Swaziland Sugar Corporation) sur la production à Imunye et Mhlume, les services sociaux et la *Komati Downstream Development Area*, suivi par une session de questions-réponses avec la délégation ACP-UE.  
Les représentants syndicaux font leurs interventions durant cette session.
- 9 h 45-10 heures Café/thé (servis durant la session interactive).
- 10 heures-  
11 heures Visite des infrastructures sociales fournies par le Simunye Mill, notamment le centre de conseils volontaires et de test pour le VIH/SIDA et l'école primaire.
- 11 heures-  
11 h 30 Trajet en voiture vers Big Bend (partie méridionale de la ceinture sucrière).
- 11 h 30-13 h 30 Présentation au Ubombo Country Club d'Eddie Williams (directeur exécutif d'Ubombo Sugar) sur les activités dans la zone du Big Bend, notamment les infrastructures sociales, les champs de canne à sucre de taille moyenne achetés par les Swazis à Ubombo Sugar, et le projet d'irrigation du Lower Usuthu– *Lower Usuthu Smallholder Irrigation Project (LUSIP)*. Session de questions-réponses avec la délégation ACP-UE, durant laquelle est fourni un repas sur le pouce.
- 13 h 30-14 h 15 Visite de l'hôpital d'Ubombo.
- 14 h 15-  
16 heures Visite de petits exploitants participant au programme de culture de la canne à sucre à Maphobeni et discussion avec les membres du comité exécutif du programme.
- 16 heures-  
18 heures Trajet en voiture vers le poste frontière de Ngwenya/Oshoek.

## MERCREDI 12 AVRIL

Après-midi Arrivée de la délégation de l'assemblée parlementaire conjointe ACP/UE à Maurice

*Reçue par*

- > Mme N. Deerpalsingh, députée de l'assemblée nationale
- > Mme N. Nababsing, secrétariat permanent, ministère de l'agro-industrie et de la pêche
- > S.E M. S. Gunnessee, ambassadeur
- > M. F. Viault, chef de la délégation de la Commission européenne à Port Louis

20 heures Dîner à l'hôtel Le Labourdonnais (Le Sirius), Port Louis, donné par

- > M. R.K. Sithanen, vice-Premier ministre et ministre des finances et du développement économique
- > M. le Dr A. Boolell, ministre de l'agro-industrie et de la pêche

## JEUDI 13 AVRIL

- 9 h 15 Session de travail avec M. le Dr A. Boolell, ministre de l'agro-industrie et de la pêche et la délégation de l'assemblée parlementaire conjointe ACP/UE dans le local du conseil d'administration de l'Institut de recherches de l'industrie sucrière de Maurice, Reduit
- 10 heures discussion entre la délégation de l'assemblée parlementaire conjointe ACP/UE et les acteurs du secteur sucrier à l'Institut de recherches de l'industrie sucrière de Maurice, Reduit
- 11 h 20 Rencontre avec la presse à l'Institut de recherches de l'industrie sucrière de Maurice, Reduit
- > M. le Dr A. Boolell, ministre de l'agro-industrie et de la pêche
  - > Mme Glenys Kinnock, chef de la délégation de la Commission européenne et
  - > M. Roy K. Chulumanda, chef de la délégation des ACP
- 12 heures Appel de courtoisie de M. le Dr Navinchandra Ramgoolam, Premier ministre, au bâtiment du trésor de Port Louis par Mme G. Kinnock et M. R.K. Chulumanda
- 12 h 30 Lunch donné par M. le Dr Navinchandra Ramgoolam, Premier ministre, au Clos St. Louis, Domaine Les Pailles, en l'honneur de la délégation de l'assemblée parlementaire conjointe ACP/UE
- 15 heures Rencontre avec M. K. Purryag, président de L'assemblée nationale, siège du gouvernement, Port Louis
- 15 h 30 Rencontre entre les ambassades des États membres de l'UE (France et RU) et la délégation de l'assemblée parlementaire conjointe ACP/UE
- 19 h 30 Dîner donné par le syndicat sucrier de Maurice au Le Ravin, Moka

## VENDREDI 14 AVRIL

- 9 h 05-9 h 45 Visite sur le terrain de la zone industrielle MDA
- 9 h 45 Arrivée au centre de services des agriculteurs, St Pierre
- 9 h 50-10 h 20 Rencontre et thé avec la gestion et les planteurs du FSC / Visite du centre  
FSC
- 10 h 20-10 h 30 Visite sur le terrain de l'Avenir, St Pierre  
10 h 30 Départ pour la centrale thermique de Belle Vue
- 11 heures-11 h 35 Visite du CTBV
- 11 h 40-12 h 55 Rencontre des acteurs de l'industrie dans la salle de conférence du Belle  
Vue S.E.
- 12 h 55 Départ pour le restaurant Le Fangourin à L'Aventure du Sucre, Beau Plan
- 13 heures-14 h 45 Lunch donné par la Chambre mauricienne de l'agriculture  
(auquel se sont joints le ministre de l'agro-industrie et d'autres invités)